

COMMUNE DE SAINT JEAN DE LA PORTE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024-04-24
 Séance du 17 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi dix-sept septembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Alain COMBAZ, *Maire*.

Faute de quorum à la séance du mardi 10 septembre 2024, le conseil municipal, conformément à la loi, délibérera quel que soit le nombre de membres présents.

Étaient présents : Michel GRANGE, Magali SEGARD, Corentin LALLAU BAZIN, Brigitte CHARPIN, Jérôme BROC & Françoise BOISSET (7).

Étaient excusés : Laure TRUNFIO, Jean-Luc BOCQUIN, Virginie FREYNET TICHADOU / **pouvoir à Michel GRANGE**, Anne BELLEMIN-LAPONNAZ / **pouvoir à Jérôme BROC & Emilie VELLETAZ / pouvoir à Magali SEGARD** (5 excusés / 3 pouvoirs).

Étaient absents : Gaëtan DE GRACIA, Michaël CHARMEAUX & David SANTIN-JANIN (3).

Date de convocation : jeudi 12 septembre 2024.

Nombre de Conseillers en exercice : 15.

Michel GRANGE a été élu secrétaire.

OBJET : Conservatoire d'Espaces Naturels de Savoie,
signature d'une convention d'usage, site de « Cruet Ferroux »
sur la commune de Saint Jean de la Porte

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de convention d'usage concernant le site de « Cruet Ferroux » situé sur les communes de Cruet et de Saint Jean de la Porte, propriétaire d'une parcelle dans ce site. La présente convention vise à donner l'usage au Conservatoire de la partie de cette parcelle concernée par la pelouse sèche.

Après lecture du projet de convention et délibération, le Conseil Municipal vote :

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	0	10

↳ **Valide** la convention annexée à la présente délibération.

↳ **Invite** Monsieur le Maire à poursuivre l'exécution de la présente délibération, en l'autorisant à signer tout document de nature administrative, technique et financière nécessaire, *notamment la présente convention*.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Certifié conforme et exécutoire par Monsieur le Maire, **Alain COMBAZ**

Le Secrétaire,
Michel GRANGE

Le Maire,
Alain COMBAZ





